

A propos de l'article d'Anibal Sanchez Aguilar.

« Envois de fonds des migrants : quelle méthode de quantification privilégier ? »

Flore Gubert¹

Dans son article sur les migrations internationales en provenance et à destination du Pérou, Anibal Sanchez Aguilar se prête au jeu délicat d'estimer le nombre de Péruviens résidant à l'étranger. Pour ce faire, l'auteur mobilise les statistiques de la balance des paiements fournies par la Banque centrale du Pérou, relatives aux transferts des migrants. En partant des hypothèses que 30 % des Péruviens de l'extérieur envoient des fonds, que ces envois se font à une fréquence de 8 fois par an et que le montant moyen de chaque envoi s'élève à 200 dollars américains², il en conclut qu'un peu plus de trois millions de Péruviens vivent à l'étranger.

Pour originale qu'elle soit³, cette démarche n'en demeure pas moins très critiquable. La principale raison en est que les statistiques de transferts issues de la balance des paiements sont d'une fiabilité douteuse pour un grand nombre de pays. En effet, bien que relativement englobantes puisqu'elles comprennent la rémunération des travailleurs non résidents (travailleurs saisonniers et frontaliers dont la durée de résidence dans le pays d'accueil est de moins de un an), les envois de fonds des travailleurs migrants résidents ainsi que les transferts des migrants apparaissant dans le compte de capital de la balance des paiements, ces statistiques n'incluent en général que les transferts empruntant des canaux officiels ou légaux (banques commerciales, services postaux, réseaux spécialisés de type Western Union

ou MoneyGram, etc.). Elles négligent de ce fait les flux financiers de l'émigration transitant par le biais de circuits informels dont le poids relatif est certes variable entre les pays mais en moyenne plutôt élevé. Anibal Sanchez Aguilar en est conscient puisqu'il écrit (p. 124 de ce numéro) : « *si l'on ajoute aux données officielles les montants non enregistrés, la somme doublerait presque* »⁴.

Quelle méthode de quantification privilégier pour estimer le volume des envois de fonds reçus par un pays ? En janvier 2005, la Banque mondiale et le Fonds Monétaire International ont organisé une réunion d'experts pour débattre de cette question⁵. Dans ce qui suit sont présentés les avantages et inconvénients des différentes options méthodologiques existantes.

Les enquêtes auprès des ménages dans les pays d'origine

Les enquêtes auprès des ménages dans les pays de départ des migrants peuvent constituer une source de données très utile pour établir ponctuellement une estimation des envois de fonds reçus au cours d'une année. La fiabilité de l'estimation dépend bien sûr de la façon dont est conçu le module du questionnaire relatif à la migration et aux revenus qui lui sont associés, de la manière dont ce module est perçu par les personnes interrogées et de la

¹ IRD, DIAL, Paris

² Ces chiffres, tirés d'un rapport de l'Organisation Internationale pour les Migrations, sont des moyennes établies pour l'ensemble des pays andins et relatives à l'année 2004.

³ L'usage est plutôt d'utiliser, comme au Liban par exemple, les estimations relatives au stock de migrants à l'étranger pour l'établissement du poste « Transferts des migrants » de la balance des paiements.

⁴ Notons cependant que les transferts informels de devises sont en partie saisis dans les balances des paiements dès lors qu'ils sont convertis, à un moment ou à un autre, en monnaie nationale. Mais ces rachats de devises relèvent tout aussi bien de dépenses liées au tourisme ou de transferts de capitaux que de transferts de migrants.

⁵ International Technical Meeting on Measuring Migrant Remittances, World Bank & IMF, Washington DC, January 24-25, 2005

représentativité de l'échantillon. En pratique, en lieu et place d'un module spécifique dédié à la migration, beaucoup d'enquêtes se contentent d'interroger les ménages sur leurs revenus en incluant dans la liste des sources de revenus possibles, les transferts reçus des travailleurs émigrés au cours des 12 mois, en nature ou en argent (Il en est ainsi, par exemple, des enquêtes menées dans les pays d'Afrique francophone – Enquête EMCES 1994 au Mali, Enquêtes Prioritaires 1994 et 1998 au Burkina Faso, Enquête Permanente auprès des Ménages 1993, 1997 à Madagascar, etc.). Cette information, pour limitée qu'elle soit, permet de mesurer l'importance des transferts dans le revenu des ménages et de mesurer leur impact sur la réduction de la pauvreté. Elle permet également, après extrapolation, d'estimer le volume des transferts reçus à l'échelle du pays. Cette estimation n'est toutefois qu'une fourchette basse puisqu'elle ne tient compte ni des transferts destinés à financer des projets de développement au niveau des communautés villageoises dont sont originaires les migrants (à moins de mener en parallèle une enquête communautaire qui recenserait ces envois de fonds collectifs), ni des transferts d'épargne réalisés par les migrants dans une perspective de retour au pays¹.

Le principal inconvénient de ces enquêtes, dans leur conception actuelle en tout cas, est de ne collecter que très peu d'informations sur la migration elle-même. En effet, les modules *ménage* destinés à recenser tous les membres du ménage et à collecter un ensemble d'informations les concernant (nom, sexe, âge, relation avec le chef de ménage, etc.), ne portent généralement que sur les individus présents ou les résidents absents depuis moins de trois ou six mois. Ils n'enregistrent donc pas les membres du ménage qui sont en migration de longue durée. On sait donc éventuellement que le ménage reçoit des transferts, mais on connaît rarement le pays ou la région de provenance de ces transferts et encore plus rarement l'identité et les caractéristiques de celui qui les envoie. Quelques enquêtes *ad hoc* ont pourtant montré qu'en modifiant marginalement le module *ménage*, il était possible d'obtenir des

¹ Dans les pays ou régions dans lesquels la migration est un phénomène ancien, les transferts destinés à financer des projets de développement sont loin d'être négligeables. Ainsi, dans une étude récente s'appuyant sur les résultats d'une enquête menée simultanément en France auprès de 42 associations de migrants et au Mali, au sein de 31 villages et 26 communes, l'enveloppe globale des envois de fonds réalisés par les migrants pour des projets collectifs au sein de la région de Kayes (Mali ouest) est évaluée à 3,6 milliards de FCFA par an (5,5 millions d'euros), soit environ 10 % de l'aide publique au développement (APD) accordée chaque année par la France au Mali (Gauvrit et Le Bahers, 2004).

informations très riches sur le phénomène migratoire².

Les enquêtes auprès des migrants dans les pays d'arrivée

Une autre option méthodologique consiste à interroger directement les migrants dans les pays d'arrivée. Cette méthode permet de collecter des informations détaillées sur les revenus, l'épargne et les transferts ainsi que sur les pratiques bancaires des immigrés. Elle permet également de relier les comportements de transfert des individus à certaines de leurs caractéristiques et à celles de leurs familles restées au pays. Deux principales limites peuvent néanmoins être pointées. La première tient à la très grande difficulté à constituer un échantillon représentatif de migrants. Compte tenu de l'immigration clandestine, en effet, il n'existe pas, dans les pays d'arrivée, de bases de sondage des immigrés originaires de tel ou tel pays à partir de laquelle un tirage au sort des individus à enquêter pourrait être opéré. La deuxième limite de cette méthode est qu'elle est très coûteuse lorsque l'éventail des destinations choisies par les migrants originaires d'un même pays est large. Estimer le volume des transferts reçus par le Sénégal à partir d'enquêtes auprès des migrants imposerait par exemple de mener simultanément des entretiens aux Etats-Unis, en France, en Espagne et en Italie, qui constituent aujourd'hui les principaux pays de destination des émigrés sénégalais.

Les enquêtes appariées migrants / familles d'origine

Une troisième option méthodologique, jusqu'à présent peu explorée, consiste à mener une enquête ménages recensant les individus en migration dans un pays donné et à réaliser dans un second temps une enquête auprès de ces mêmes individus sur leur lieu de résidence, de façon à construire une base de données « appariées » migrants-familles d'origine. Ce type de collecte est bien sûr complexe et vraisemblablement coûteux, mais les données produites peuvent permettre de considérablement affiner l'estimation du volume global des envois de fonds transitant d'un pays à un autre. Elles peuvent également autoriser une analyse fine des motivations à l'origine du départ en migration (telles qu'exprimées par les migrants d'un côté et par leurs familles de l'autre), des motivations à l'origine de l'envoi de fonds ou de la constitution d'une épargne, de l'utilisation souhaitée par les migrants des fonds envoyés, de l'utilisation effective des fonds reçus par les familles d'origine,

² Voir notamment Gubert (2000).

etc. Elles peuvent enfin rendre possible un travail comparatif sur les comportements de migrants originaires d'un même pays, mais résidant dans des pays différents. Un projet de ce type (*U.S.-Nigeria Migration Study*) a déjà été mené par un chercheur

aux Etats-Unis (voir Osili, 2007). Un autre, porté par des chercheurs de l'IRD, DIAL et l'INRA-LEA, pourrait prochainement voir le jour au Sénégal.

Illustration - Les envois de fonds des immigrés maliens en France : essais de quantification

Plusieurs études ou travaux de recherche ont proposé des estimations ponctuelles du volume global des transferts transitant entre la France et le Mali.

Une première étude mobilise les données d'une enquête réalisée en 1997 auprès de 200 immigrés maliens et sénégalais en France (voir Blion et Verrière, 1998). D'après cette étude, le montant annuel moyen des envois de fonds réalisés par les immigrés maliens s'élevait à 9.200 F (1.400 €) en 1996. Rapporté à l'ensemble de la population immigrée malienne résidant en France à cette date (environ 100.000 adultes), le montant global des transferts de la France vers le Mali peut être estimé à 92 milliards de FCFA en 1996. L'étude révèle en outre que l'utilisation des services d'un intermédiaire se rendant au pays et les mandats postaux sont les deux modes de transfert privilégiés par les immigrés maliens et sénégalais. Ils représentent respectivement 56 % et 15 % du montant total des sommes transférées.

Une deuxième étude mobilise les résultats d'une enquête réalisée, en 1997, auprès de 305 familles de la région de Kayes, le principal bassin d'émigration malienne vers la France (voir Gubert, 2000). Dans cette étude sont estimés la proportion de migrants opérants des envois de fonds et le montant moyen des sommes transférées par migrant à partir des déclarations de leurs parents restés au pays. Le montant moyen des fonds envoyé depuis la France par émigré au cours de l'année 1996 se monte à 775.000 FCFA environ (1.180 €). Les montants moyens de transferts en provenance des autres pays d'accueil sont nettement moins importants. Les émigrés résidant au Gabon ont envoyé en moyenne 115.000 FCFA (175 €) à leurs familles, ceux résidant dans un autre pays d'Afrique centrale 67.000 FCFA (102 €) et ceux résidant dans un pays d'Afrique de l'Ouest moins de 30.000 FCFA (46 €). Sur la base de ces résultats d'enquête et en considérant comme précédemment qu'environ 100.000 émigrés maliens d'âge adulte résident en France, on peut estimer à quelques 78 milliards de FCFA (100.000 x 775.000) le volume global des envois de fonds acheminé de la France vers le Mali pour la seule année 1996.

L'écart entre les deux estimations, lesquelles concernent pourtant la même année, résulte vraisemblablement de l'existence d'un biais d'échantillonnage en faveur des immigrés en situation régulière dans l'enquête réalisée en France d'une part, et de l'inclusion, dans les montants déclarés par les migrants enquêtés en France, de transferts dont la famille n'est pas le bénéficiaire d'autre part. D'après l'enquête (voir Blion et Verrière, op.cit.), en effet, les envois destinés à la famille ne représentent que 75 % du montant total des sommes transférées. Il en résulte que sur une somme moyenne de 1.400 €, seuls 1.125 € bénéficient véritablement à la famille d'origine. Ce dernier chiffre est cette fois très proche de celui obtenu par l'enquête réalisée au Mali.

En guise de comparaison, le montant estimé des transferts à destination du Mali tel qu'il apparaît dans les publications officielles fournies par la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et qui englobe les envois de fonds en provenance de l'ensemble du monde (et non pas seulement de France) était de 46 milliards de FCFA pour cette même année. Bien que l'on ne puisse généraliser le cas du Mali à l'ensemble des pays africains, ce dernier chiffre montre toutes les limites des statistiques de transfert issues des balances de paiement. Ils légitiment les dispositifs d'enquête directe visant à connaître les pratiques de transferts et d'épargne de groupes de population issus de l'immigration ou les dispositifs d'enquête auprès des ménages contenant des questions détaillées sur les transferts reçus et donnés, leur forme (en argent ou en nature), leur provenance (interne ou internationale), leur mode d'acheminement, etc.

Références Bibliographiques

Blion R. et Verrière V. (1998), « Epargne des migrants et outils financiers adaptés », *Migrations Etudes*, Synthèse des travaux sur l'immigration et la présence étrangère en France n° 82.

Gauvrit L. et Le Bahers G. (2004), *Pratiques associatives des migrants pour le développement de leur pays d'origine : le cas des maliens de France originaires de la région de Kayes*, FSP Codéveloppement Mali, 107 p.

Gubert F. (2000), *Migration et gestion collective de risques. L'exemple de la région de Kayes (Mali)*, Thèse de Doctorat, Université de Clermont-Ferrand I, CERDI.

Osili U.O. (2007), « Remittances and savings from international migration: *theory* and evidence using a matched sample », *Journal of Development Economics* 83(2), pp. 446-465.